



## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

## BUDGET PRINCIPAL

### ➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 523 278 €, soit un budget en légère hausse d'environ 2,60 % par rapport à celui de 2019 (510 015 €).

#### ○ Recettes :

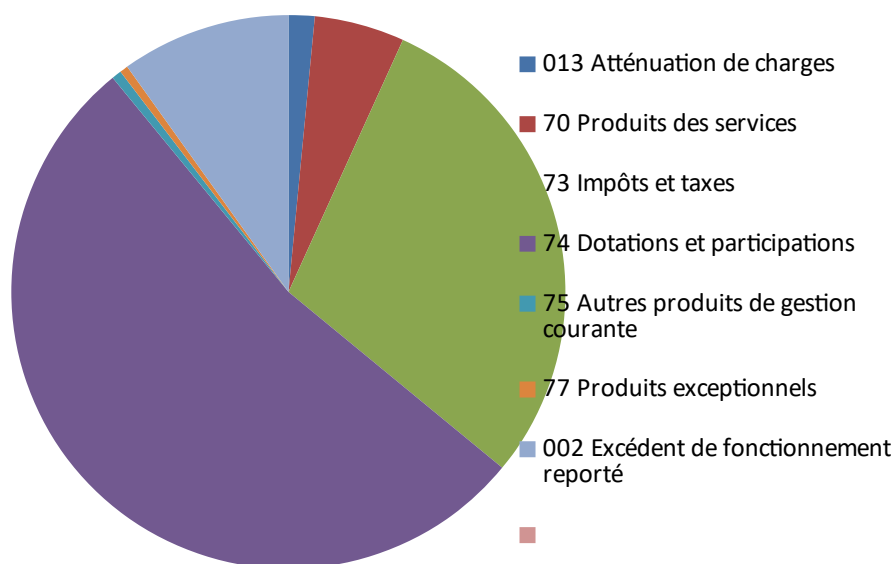
Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 523 278 €, avec une augmentation de 1 point des taxes foncières.

Elles se répartissent comme suit :

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

| CHAPITRE                               | BP 2019           | BP 2020          | VARIATION          |
|--|-------------------|------------------|--------------------|
| 002 Excédent reporté                   | 48 288,00         | 51 709,00        | + 3 421,00         |
| 013 Atténuation de charges             | 6 800,00          | 8 000,00         | + 1200,00          |
| 70 Produits des services               | 24 160,00         | 27 540,00        | + 3 380,00         |
| 73 Impôts et taxes                     | 323 438,00        | 152 623,00       | - 170 815,00       |
| 74 Dotations et participations         | 93 901,00         | 277 906,00       | + 184 005,00       |
| 75 Autres produits de gestion courante | 4000,00           | 3 000,00         | - 1000,00          |
| 77 Produits exceptionnels              | 9 428,00          | 2 500,00         | - 6928,00          |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>510 015,00</b> | <b>523278,00</b> | <b>+ 13 263,00</b> |

### Recettes de fonctionnement par chapitre BP 2020



Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations du personnel suite aux arrêts maladie.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services, domaines et ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire. Le montant prévu pour ce poste s'élève à 22 540 €.

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, à savoir les redevances d'occupation du domaine public payées par TDS, GRDF, ERDF et ASF.

Chapitre 73 : Il concerne les impôts et taxes.

Le montant des impositions directes, 98 234,00 € concerne les taxes foncières (bâti et non bâti). En effet, à compter de cette année le montant de la taxe d'habitation sera reversé par l'Etat et figurera donc au chapitre 74. A cela s'ajoute l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées pour 20 000,00 €.

D'autres sources de recettes ne sont pas négligeables notamment celle concernant la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles pour 10 500,00 €, la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 9 755,00 € et la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 12 000,00 €.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement est en légère hausse par rapport à l'année précédente et s'élève pour cette année à 46 604 soit + 7 315 €.

Les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont en très forte hausse puisque s'ajoute cette année la part relative à la totalité de la taxe d'habitation et s'élève à 172 414,00 €.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et concerne les recettes dues par les locations de la salle multi-activités qui baissent du fait des quelques mois de confinement et d'urgence sanitaire pendant lesquelles aucune location n'a pu aboutir.

Chapitre 77 : Il comprend le remboursement de notre assurance GROUPAMA suite à un sinistre survenu sur le camion de la commune.

○ **Dépenses** :

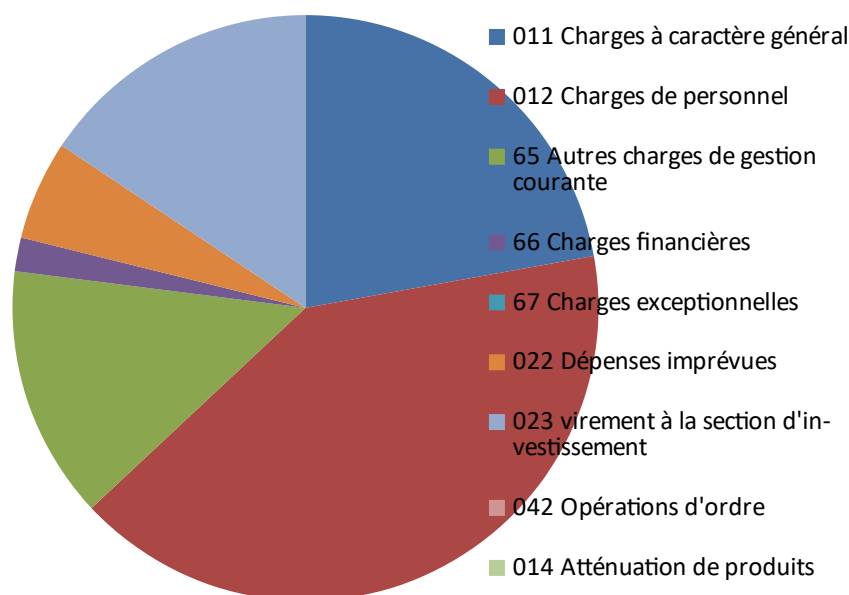
Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 523 278 €.

Elles se répartissent comme suit :

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

| CHAPITRE                                   | BP 2019          | BP 2020           | VARIATION         |
|--|------------------|-------------------|-------------------|
| 011 Charges à caractère général            | 166623,00        | 115 932,00        | - 50 691,00       |
| 012 Charges de personnel                   | 222 330,00       | 213 850,00        | - 8 480,00        |
| 014 Atténuation de produits                | 7600,00          | 0,00              | - 7 600,00        |
| 65 Autres charges de gestion courante      | 64196,00         | 73 156,00         | + 8 960,00        |
| 66 Charges financières                     | 11742,00         | 9 726,00          | - 2 016,00        |
| 67 Charges exceptionnelles                 | 0                | 0                 | 0                 |
| 022 Dépenses imprévues                     | 32787,00         | 28 747,00         | - 4 040,00        |
| 023 Virement à la section d'investissement | 0                | 81867,00          | + 81 867,00       |
| 042 Opération d'ordre                      | 4737,00          | 0,00              | - 4 737,00        |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>510015,00</b> | <b>523 278,00</b> | <b>+ 13263,00</b> |

### Dépenses de fonctionnement par chapitre BP 2020



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services (eau, électricité, téléphone, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payées par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance...). De nombreuses économies ont été réalisées en matière d'électricité et de téléphone notamment.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- le versement des indemnités aux élus et les cotisations afférentes, qui ont augmentées cette année,
- les subventions de fonctionnement versées aux associations,

- le remboursement d'emprunts au SDEPA,
- les contributions à certains services de l'APGL,
- des travaux d'alimentation en électricité et en génie civil pour une nouvelle construction.

Chapitre 66 : Charges financières : cela concerne le remboursement des intérêts des emprunts qui est en baisse.

Chapitre 023 : Opérations d'ordre : il s'agit d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui est important du fait d'un besoin de financement pour le programme de l'aire de loisirs en investissement.

➤ **Section d'investissement** :

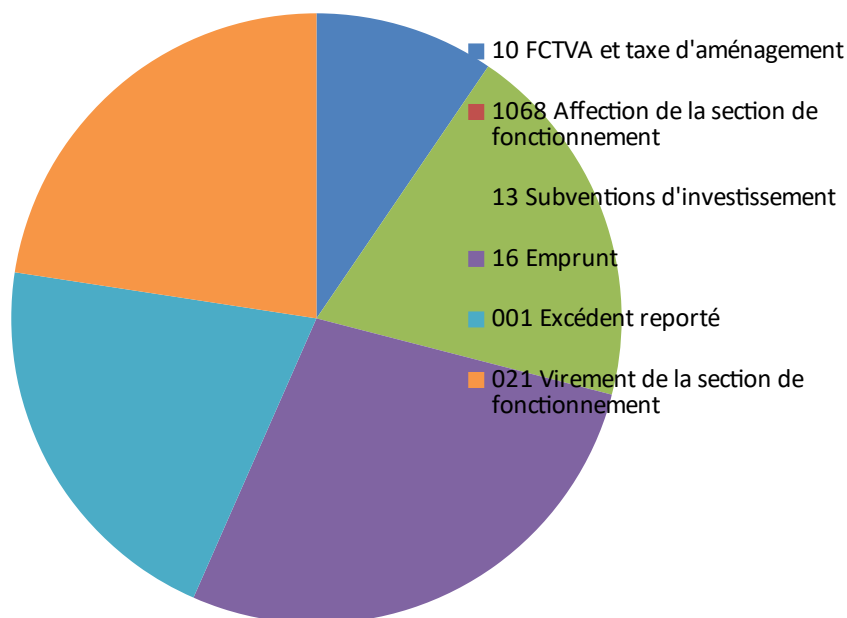
○ **Recettes** :

La section d'investissement s'équilibre à 362 595,00 €.

**RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2019 et 2020**

| CHAPITRE                                       | BP 2019          | BP 2020           |
|--|------------------|-------------------|
| 001 Excédent reporté                           | 0                | 75528,00          |
| 10 FCTVA et taxe d'aménagement                 | 88068,00         | 34 500,00         |
| 1068 Affection de la section de fonctionnement | 129767,00        | 0,00              |
| 13 Subventions d'investissement                | 21156,00         | 70 700,00         |
| 16 Emprunt                                     |                  | 100000,00         |
| 021 Virement de la section de fonctionnement   |                  | 81867,00          |
| 040 Dotations aux amortissements               | 4737,00          | 0,00              |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>243728,00</b> | <b>362 595,00</b> |

**Recettes d'investissement par chapitres BP 2020**



Les recettes sont constituées par :

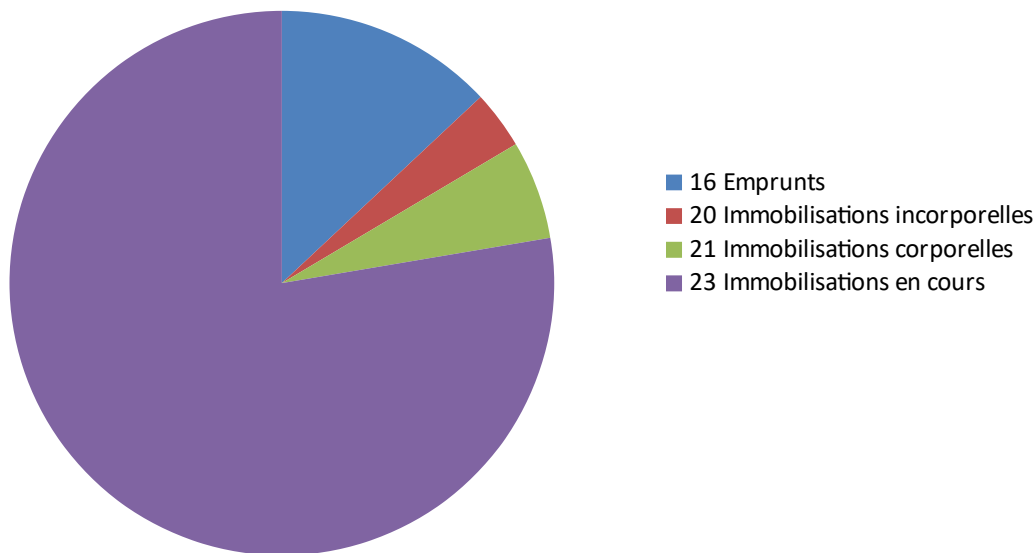
- Le remboursement du FCTVA qui est peu élevé car il n'y a pas eu beaucoup de travaux d'investissement en 2019 et devrait être de 4 500,00 €.
- Les subventions liées aux travaux d'aménagement d'une aire de loisirs pour 58 500 €.
- Un emprunt rattaché aux travaux d'aménagement d'une aire de loisirs pour 100 000 €.
- Un virement de la section de fonctionnement pour un montant de 81 867,00 €.

**Dépenses :**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2019 et 2020**

| CHAPITRE                         | BP 2019          | BP 2020           |
|----------------------------------|------------------|-------------------|
| 10 Dotations                     | 0                | 0                 |
| 16 Emprunts                      | 48 411,00        | 47 211,00         |
| 20 Immobilisations incorporelles | 28122,00         | 12 500,00         |
| 21 Immobilisations corporelles   | 16 323,00        | 21 270,00         |
| 23 Immobilisations en cours      | 16 655,00        | 281 614,00        |
| 001 Résultat antérieur           | 129767,00        | 0                 |
| 020 Dépenses imprévues           | 7666,00          | 0                 |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>243728,00</b> | <b>362 595,00</b> |

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BP 2020**



Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

|   |            |
|---|------------|
| OPERATION N° 501 – GROUPE SCOLAIRE (achat mobilier bibliothèque)            | 1 400,00   |
| OPERATION N° 901 – MAIRIE (remplacement ordinateurs et tableau d'affichage) | 3 420,00   |
| OPERATION N° 2018 – AIRE DE LOISIRS (frais d'études, travaux VRD et E.V.)   | 242 814,00 |